

**L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN
EUROPE ET L'AVENIR DES
RELATIONS MAGHREB-EUROPE**

**Conférence donnée à l'occasion du Symposium
International sur les relations Maghreb - C.E.E.
organisé par le R.C.D. (4-5 novembre 1990)**

PUBLICATION:

**Revue Tunisienne du Droit social
1992 – N°2**

La situation des immigrants de par le monde est l'objet d'un intérêt sans cesse accru de la part des organisations internationales et régionales, ainsi que des Etats directement concernés par le phénomène migratoire qu'ils soient pays émetteurs ou pays d'accueil.

C'est ainsi que l'Organisation de Nations Unies est saisie actuellement d'un projet de convention internationale pour la protection des droits des immigrés et de leurs familles, convention que l'Assemblée Générale sera appelée, probablement à adopter au terme de sa présente session.

Quant à l'Organisation Arabe du travail, elle a réservé cette année, la première place, dans son ordre du jour, à la question des immigrés arabes en Europe et a exprimé sa préoccupation quant à leur situation.

Il en a été de même pour le Conseil de la Présidence de l'Union du Maghreb Arabe qui a fait part, lors de la session tenue à Tunisie en janvier 1990, de sa préoccupation quant à la situation des immigrés maghrébins en Europe et a recommandé l'adoption de mesures à même de préserver leurs droits.

Quelles sont donc les causes de cette préoccupation, à tous les niveaux, et en particulier de cet intérêt croissant accordé à la situation de la colonie maghrébine en Europe?

C'est ce que nous examinerons dans la première partie de cette conférence. Quant à la deuxième partie, nous la consacrerons aux perspectives de la coopération Maghreb-Europe dans le sens de la consolidation de la protection juridique de la colonie maghrébine. La troisième et dernière partie sera réservée à l'examen de la nouvelle politique européenne de l'immigration et ses répercussions sur l'avenir des relations entre le Maghreb et, l'Europe.

PREMIÈRE PARTIE :

LA SITUATION DE LA COLONIE MAGHRÉBINE EN EUROPE

Les causes de la préoccupation grandissante à l'égard de la situation de la colonie maghrébine en Europe sont aussi nombreuses que diverses.

Certaines sont dues à la nature même de l'immigration maghrébine et à son évolution: d'autres résultent de l'évolution de l'environnement économique, social et politique en Europe, ou sont engendrées par l'unification du marché européen et ses incidences éventuelles sur la communauté maghrébine.

1) ÉVOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ MAGHRÉBINE EN EUROPE

Parler de l'immigration maghrébine en Europe, c'est rappeler nécessairement les liens profonds qui unissent l'Europe et le Maghreb et la place de choix qu'occupe le facteur humain dans leurs relations historiques. La Méditerranée, loin d'être une barrière naturelle entre les peuples riverains, leur a servi au contraire de trait d'union et de voie de communication, transportant les vagues humaines du Nord vers le Sud et vice versa, que ce soit à l'occasion des guerres et des conquêtes qui se succédèrent au fil des siècles, ou pour y vivre et s'y installer.

L'émigration a commencé du Sud de l'Europe vers le Maghreb au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et avant la colonisation française; elle avait pour motivation principale le travail. Les références se rapportant à cette période sont nombreuses. Nous citerons entre autres, l'ouvrage de Jean GANIAGE sur les origines du protectorat français en Tunisie, qui consacre quelques pages de son livre à la description des conditions de vie et de travail des Européens exerçant en Tunisie, avant l'établissement du Protectorat.

L'on sait par ailleurs, que le nombre des immigrés européens en Afrique du Nord s'est accru après l'occupation de l'Algérie et l'établissement du Protectorat français au Maroc et en Tunisie pour, atteindre le chiffre de 1.600.000 environ au début des années cinquante⁷⁶.

Après l'indépendance des pays maghrébins, le courant migratoire s'est inversé du Sud vers le Nord, plus précisément du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie vers la France en particulier. D'abord spontané, ce mouvement de reflux migratoire devait par la suite être organisé et régi par des conventions conclues entre certains Etats maghrébins et européens⁷⁷.

⁷⁶ 358.000 au Maroc en 1951-52, 984.000 en Algérie en 1954, et 255.000 en Tunisie en 1956, Omar Ben YOUSSEF : "Populations du Maghreb et communauté économique à quatre" CEDEE ; Paris 1967.

⁷⁷ La France et la Belgique passèrent des accords avec la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. L'Allemagne et le Hollande avec le Maroc et la Tunisie.

Le nombre de Maghrébins en Europe a progressivement augmenté jusqu'à dépasser légèrement celui de la colonie européenne en Afrique du Nord, puisqu'il est de l'ordre de deux millions en 1987.

Sans entrer dans le détail de ces chiffres, nous nous bornerons à noter que la communauté maghrébine en Europe est inférieure au quart des étrangers (22,8%), mais qu'elle représente les 4/5ème des Arabes résidant en Europe. Pour ce qui est de la répartition de cette colonie entre les pays européens, il y a lieu de remarquer que les 3/4 des Maghrébins sont établis en France (1.500.000)⁷⁸. Il convient également de noter que la plupart des travailleurs maghrébins sont de simples ouvriers, employés surtout dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, quoique la proportion des travailleurs dans le secteur des services se soit améliorée au cours des dernières années.

Ce que nous pouvons déduire de cette répartition sectorielle et professionnelle de la communauté maghrébine en Europe, c'est qu'elle appartient dans sa grande majorité aux catégories sociales les plus démunies, ce qui explique dans une certaine mesure leurs conditions de vie, dues à leurs faibles revenus et au chômage chronique auquel ils sont exposée plus particulièrement après la période de récession économique qu'à traversée l'Europe. Durant les dernières années et la phase de la restructuration industrielle dans la plupart des pays européens.

La structure professionnelle des immigrés maghrébins en Europe, leur répartition sur les différents secteurs de l'économie, et leur appartenance aux catégories sociales à faible revenu, constituant des sources de préoccupation.

Cette préoccupation est devenue encore plus grande à la suite des mutations qualitatives de l'émigration après qu'elle fut officiellement suspendue depuis le milieu des années 70.

⁷⁸ D'après certaines statistiques, la répartition de la colonie maghrébine en Europe se présente comme suit en 1987 :

France : 1.500.000 ; Belgique : 142.100 ; Hollande : 130.100 ; Allemagne : 80.000

Source : EUROSTAT SOPEMI

Les effectifs de la colonie magribine installée dans les pays européens sont estimés, d'après différente source à 150.000 et répartiraient comme suit :

Italie : 80.000 ; Espagne : 60.000 ; Grèce : 5.000 ; Grande-Bretagne : 5.000

Total : 2.000.000

La première mutation dans la nature même de l'immigration au lendemain de sa suspension officielle est qu'elle s'est poursuivie, par le biais du regroupement familial.

Ce regroupement familial, qui s'est intensifié au cours des années soixante-dix, est dû au fait que les travailleurs immigrés se sont rendus compte que leur séjour à l'étranger est appelé à se prolonger, et que les conditions de leur retour au pays natal ne sont pas remplies. C'est pourquoi, ils ont fait venir auprès d'eux leurs familles afin d'atténuer les inconvénients de l'exil, encouragés en cela par les législations des pays d'accueil.

La deuxième mutation dans la nature de l'émigration est qu'elle s'est poursuivie d'une façon clandestine, Cela est dû à des facteurs économiques et plus particulièrement aux besoins non satisfaits du marché de l'emploi dans certains pays européens compte tenu du peu d'attrait qu'exercent sur la main-d'oeuvre européenne, certains emplois, soit parce qu'ils sont pénibles, soit parce qu'ils sont peu rémunérés, soit enfin pour leur caractère temporaire ou occasionnel. Il faut ajouter en outre les besoins du secteur informel en main-d'oeuvre peu coûteuse et ce dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler "le marché noir de l'emploi".

Ainsi le flux migratoire s'est poursuivi sous forme d'immigration familiale et d'immigration clandestine, compte tenu des facteurs économiques et sociaux ci-dessus évoqués.

Du regroupement familial a résulté un changement dans la composition de la colonie maghrébine qui comprend, désormais diverses générations. Certains sont nés dans les pays d'origine et sont venus en Europe en quête d'emploi, alors que d'autres sont nés en Europe ou s'y sont installés avant l'âge scolaire. C'est ainsi, que la colonie maghrébine s'est trouvée composée de différentes générations, d'où la diversité et la complexité des problèmes qui doivent affronter de ce fait les pays d'accueil et les pays d'origine.

Les statistiques indiquent que 40% des maghrébins installés en Europe ont moins de 20 ans.

Cet ensemble important de Maghrébin appartenant à la 2ème et à la 3ème génération, est aussi un sujet de préoccupation pour. de multiples raisons dont nous citerons, entre autres, certains résultats de l'enquête sur le terrain effectuée par l'Organisation Arabe du Travail en

France et qui indiquent que : 60% des élèves maghrébins ont subi un échec dans leurs études ; que la moitié, seulement, de ces jeunes poursuit des cours de langue arabe alors qu'une bonne partie des adolescents maghrébins ignore absolument la langue de ses ancêtres (6% de Tunisiens, 11% de Marocains, et 31% d'Algériens).

D'autre part, la même enquête fait ressortir l'ampleur du chômage parmi les jeunes Maghrébins (16,4%) en même temps que leur faible qualification professionnelle et leur peu de chance en matière d'emploi et de promotion professionnelle.

Ces données démontrent que la situation sociale de la colonie maghrébine ne s'est point améliorée même pour ce qui concerne la deuxième génération. En effet, bien que cette génération ait été élevée et scolarisée dans les pays d'accueil et qu'elle ait plus de chance de s'y intégrer que la génération précédente, son intégration ne semble pas encore réelle en dépit des multiples tentatives et de l'orientation pratiquée dans ce sens par les politiques officielles des Etats européens.

Sur un autre plan, l'immigration clandestine a été à l'origine de divers problèmes, dont on peut citer ceux relatifs à l'entretien d'un marché parallèle à l'emploi, « un marché noir » de l'emploi, le développement d'activités délictueuses ou contraires à l'ordre public, ce qui n'a pas manqué de focaliser davantage l'attention des partis politiques, des médias et de l'opinion publique sur ce type d'immigration et sur le problème de l'immigration, en général.

Il ressort de tout ce qui précède que la communauté maghrébine a évolué au fur et à mesure que l'immigration changeait de nature en devenant permanente après avoir été provisoire, familiale après avoir été individuelle, anarchique après avoir été organisée, clandestine après avoir été autorisée.

De tels bouleversements ont engendré des problèmes nouveaux ayant trait, principalement, à la présence de générations diverses d'immigrés, à l'accroissement de l'immigration clandestine, ce qui a conduit à un changement dans les politiques migratoires des pays d'accueil, et dans l'attitude des partis politiques, des médias et de l'opinion publique au sujet du dossier des immigrés, en général, et des immigrés maghrébin en particulier.

2) ÉVOLUTION DES POLITIQUES ET DE ATTITUDES EN EUROPE A L'ÉGARD DES IMMIGRÉS MAGHRÉBINS

Le changement intervenu au niveau de l'environnement politique, social et médiatique dans lequel se trouve la colonie maghrébine, en Europe s'articule autour de trois axes:

premièrement : La tendance des Gouvernements européens à traiter unilatéralement le dossier de l'immigration maghrébine ;

Deuxièmement : La politisation du dossier de l'immigration.

Troisièmement: Le rôle des médias dans la formation d'une opinion publique hostile à la colonie maghrébine en Europe.

A) La tendance des Gouvernements européens à traiter unilatéralement le dossier de l'immigration maghrébine

L'immigration a démarré dans les années soixante dans un cadre organisé et régi par des conventions bilatérales entre les pays émetteurs et les pays hôtes définissant les modalités de coopération et prévoyant la mise en place de structures mixtes de suivi et de concertation entre les autorités concernées. Mais depuis l'arrêt de l'immigration au début des années soixante-dix les pays d'accueil allaient faire cavalier seul plaçant les pays émetteurs devant le fait accompli. Cette attitude s'est reflétée dans les multiples décisions prises unilatéralement et sans concertation préalable, telles les dispositions d'incitation au retour, la révision des conditions de séjour et de regroupement familial, ou l'adoption d'une politique d'intégration qui semble être devenue une option collective de la part des pays européens.

Ce comportement unilatéral, la politique du fait accompli, passant outre les accords internationaux encore en vigueur, ne font qu'aggraver la préoccupation des Gouvernements maghrébins quant à la situation de la colonie maghrébine en Europe.

B) La politisation du dossier de l'immigration :

Le deuxième changement intervenu dans l'environnement politique à l'égard, de la colonie maghrébine en Europe, c'est la politisation excessive du dossier de l'immigration.

En effet, le problème de l'immigration est devenu un élément essentiel du programme de certains partis politiques extrémistes. Mais, ce qui est plus surprenant c'est que les autres partis, y compris ceux de la Gauche, ont commencé à traiter de l'immigration comme s'il s'agissait d'une catastrophe nationale alors que la proportion d'immigrés extra-européens demeure faible par rapport à l'ensemble de la population et ne dépassant guère en Europe les 2,4%, tandis que la proportion des résidents maghrébins est inférieure à 1% (0.62%). Ce qui attire encore plus l'attention, c'est que le discours politique dans certains pays européens va au delà de la lutte contre l'immigration clandestine, et devient orienté vers les immigrés réguliers en cherchant à les pousser à rentrer chez eux et en demandant aux gouvernements des pays hôtes de réduire leur couverture sociale et à les priver de certains avantages sociaux dont ils jouissaient en vertu des conventions internationales qui consacrent le principe de l'égalité de traitement entre les travailleurs immigrants et leurs homologues nationaux. Si pareille revendication avait été avancée par des partis extrémistes peu représentatifs, elle n'aurait pas mérité, que nous en parlions ici. Mais lorsqu'elle émane d'un ensemble de partis de l'opposition occupant une place prépondérante sur la scène politique dans le pays concerné par notre propos, cela ne peut qu'inspirer inquiétude et surprise.

Cette politisation abusive de la question de l'immigration est imputable essentiellement au rôle joué par les médias dans la déformation de l'image de l'immigré et la manipulation de l'opinion publique sur certains aspects de l'immigration

C) Les médias européens et la colonie maghrébine :

Dans les pays européens où vivent des colonies maghrébines, la presse s'est distinguée par l'exploitation systématique de quelques faits divers ou d'agissement individuels ordinaires ou déviants, ou encore d'événements survenus sur la scène politique dans certains pays pour monter en épingle le lien existant entre les événements et la nationalité des immigrés et plus particulièrement de l'identité arabo-islamique des immigrés maghrébins, au point que l'obstination de trois lycéennes d'origine maghrébine à vouloir conserver leurs foulards dans l'enceinte

d'un collège a défrayé la chronique pour devenir une affaire nationale, qui n'a été tranchée que par le Conseil d'Etat.

Autant les médias s'ingénient à dresser l'opinion contre les immigrés maghrébins en concentrant l'attention sur leur comportement leurs us et coutumes et leur identité arabo-islamique, autant ils sont muets sur la contribution de ces immigrés au développement économique du pays d'accueil et sur leur rôle positif dans la prospérité de la société où ils vivent. Au contraire, grâce à cette information tendancieuse et insuffisante, leur présence est considérée par beaucoup d'Européens comme concurrentielle sur le marché de l'emploi et sur le plan du logement et des services sociaux qui, dans de nombreux pays d'Europe, ne couvrent pas les besoins de toutes les populations.

Tous ces facteurs, ces changements dans la politique officielle et dans l'attitude des partis et de l'opinion politique européenne à l'égard de la colonie maghrébine inspirent le souci et l'inquiétude, vu la conjonction de ces facteurs les uns avec les autres et leurs répercussions négatives sur les conditions de vie de la communauté maghrébine sa quiétude et sa protection juridique dans les pays d'accueil.

Et s'il est une source supplémentaire de préoccupation c'est bien l'échéance prochaine du Marché Unique européen et de ses conséquences éventuelles en ce qui concerne le liberté de circulation et les conditions de séjour des immigrés maghrébins.

3) LA COLONIE MAGHRÉBINE ET L'UNIFICATION DU MARCHÉ EUROPEEN

La traité du Marché Unique européen proclame la liberté de circulation des personnes entre les divers pays membres, mais cette liberté ne s'applique qu'aux ressortissants des Etats européen excluant ainsi les résidents étrangers.

La Communauté Européenne a invité les Etats-membres à coopérer et à se concerter au sujet de la circulation et du séjour des étrangers, laissant à chaque Etat européen toute latitude pour prendre les mesures qu'il jugera utiles pour contrôler l'immigration extérieure.

Il en résulte que les résidents étrangers y compris les Maghrébins ne pourront se déplacer d'un pays européen à l'autre que munis d'un visa, qui est maintenant pratiquement généralisé dans les différents Etats européens pour les ressortissants du Maghreb.

D'autre part, les Etats européens ont entrepris d'établir une certaine coordination entre eux et d'harmoniser leurs législations pour faire en sorte que la suppression des frontières vis à vis des Européens soit compensée par un renforcement de la coopération policière entre eux pour contrôler l'entrée des étrangers. C'est ce qui s'est réalisé en fait dans le cadre du traité de Schengen signé par la France l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

L'inquiétude de la colonie maghrébine en Europe et celle des gouvernements maghrébins s'explique justement par la crainte de voir cette harmonisation des législations européennes et ce renforcement des mesures de sécurité restreindre la liberté de circulation des citoyens maghrébins en Europe et, réduire par conséquent les opportunités d'emploi et de promotion professionnelle et sociale qui pourraient s'offrir à eux.

D'autre part l'unification attendue des législations européennes afférentes aux conditions de séjour et d'emploi des étrangers non européens est, elle aussi, un motif de préoccupation, d'autant que les dispositions relatives à la validité du permis de séjour et de la carte de travail différent d'un pays à l'autre et varient entre six mois et cinq ans.

Ce qui est à craindre, c'est que l'unification des dispositions législatives ou réglementaires se fasse en prenant pour référence celles qui sont les plus restrictives et les moins favorables, accentuant ainsi le sentiment d'instabilité et d'insécurité chez la colonie maghrébine en Europe.

Après cette présentation de la situation de la communauté maghrébine en Europe, il apparaît que la cause principale de notre préoccupation à son égard, provient du statut juridique des immigrés maghrébins et plus précisément de la régression des niveaux de leur protection juridique.

En effet, les travailleurs maghrébins, et leurs familles sont partis en Europe dans le cadre de conventions bilatérales, qui leur garantissent l'égalité de traitement avec les nationaux et ; compensent ainsi la perte de protection juridique de leur loi nationale du fait de leur émigration. Mais l'effet de ces conventions s'est estompé, durant les dernières années, au fur et à mesure que se réduit la concertation et la coopération bilatérale entre pays d'origine et pays d'accueil. Parallèlement les lois du pays d'accueil sont devenues de plus en plus sévères à l'égard de l'entrée et du séjour des étrangers, ce qui a accru chez les maghrébins

le sentiment de Marginalisation et d'exclusion. Ce sentiment s'est encore développé récemment du fait du silence du traité du Marché Unique en ce qui les concerne, ce qui permet de dire que la cause principale de cette préoccupation est la quasi absence d'une protection juridique suffisante et sécurisante de la communauté maghrébine en Europe.

DEUXIÈME PARTIE

COOPÉRATION MAGHREB-EUROPE POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE L'IMMIGRATION ET LEURS CAUSES

Il est incontestable que la question de l'immigration maghrébine constitue une source de préoccupation pour les Etats maghrébins et européens, exigeant une coopération mutuelle à tous les niveaux.

Mais comment concevoir une telle coopération pour sécuriser davantage la communauté maghrébine en Europe?

1) VERS LA RELANCE DE LA COOPÉRATION BILATÉ- RALE EN MATIÈRE DE MAIN D'OEUVRE ENTRE LES PAYS MAGHRÉBINS ET EUROPÉENS

Il ressort de plusieurs indices que la politique suivie par la plupart des pays européens où vivent des colonies maghrébines vise à réaliser trois objectifs à savoir; l'intégration de ceux qui sont en mesure d'être intégrés et particulièrement ceux de la deuxième génération, encourager les autres à rentrer chez eux et renforcer le contrôle aux frontières pour maîtriser le flux migratoire. Toutes les tentatives effectuées jusqu'à présent pour atteindre ces buts n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

La politique d'intégration a relativement échoué jusqu'à présent, même si quelques Etats sont allés jusqu'à accorder aux immigrés de la 2ème génération des droits politiques tel que l'éligibilité aux responsabilités municipales. C'est dire que l'octroi des droits politiques n'est pas suffisant en soi pour réaliser l'intégration, processus qui implique l'égalité des chances en matière de scolarisation de formation, d'emploi et de logement, mais aussi et surtout la préservation de l'identité culturelle et le resserrement des liens entre l'immigré et la mère-patrie.

L'intégration ne signifie nullement l'aliénation de l'identité ni la renonciation à ses attributs fondamentaux. L'intégration ne se traduit pas, nécessairement, par la naturalisation et le rejet de sa nationalité d'origine.

Les statistiques indiquent d'ailleurs que le pourcentage des immigrés de la 2ème génération ayant renoncé à leur nationalité d'origine est demeuré faible et ne dépasse pas les 9% selon une étude réalisée en France, en 1988, par l'Organisation Arabe du Travail, Et ce taux paraît encore plus faible si l'on tient compte du fait que 8,2% de ces immigrés ayant renoncé à leur nationalité d'origine sont de mères Françaises.

La même enquête révèle que les porteurs de la double nationalité parmi la 2ème génération représentent 18,8% de l'ensemble des immigrés.

Le président Zine El Abidine Ben Ali a proposé à cet égard. La conclusion d'un pacte entre la CEE et l'UMA aux fins de préserver les droits de nos colonies et de leur permettre de contribuer efficacement au resserrement des liens entre les deux communautés.

En effet, l'avènement de l'UMA et l'unification du Marché européen sont de nature à faciliter la conclusion d'un tel pacte entre les deux communautés afin de concrétiser les objectifs suscités sur la base des accords existant entre la CEE la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, d'une part, et d'autre part, en prenant en considération les principes énoncés dans les conventions internationales relatives aux immigrés.

Il est loisible, à cette occasion de rappeler les dispositions des accords intervenus entre les pays du Maghreb et la CEE en 1976 et qui énoncent notamment le principe de l'égalité de traitement entre les travailleurs immigrés et les nationaux en matière de sécurité sociale.

Il est également possible de tirer profit des principes de la convention internationale N° 97 ratifiée par huit pays européens sur douze, confirmant le principe d'égalité des droits sociaux entre les immigrés et les nationaux en matière de conditions de travail, de salaires, de logement de sécurité sociale et de fiscalité.

Si l'on se réfère au projet de la convention internationale dont l'ONU est actuellement saisie, ainsi qu'à l'ensemble des conventions internationales afférentes à la protection des immigrants, ce pacte euro-maghrébin pourrait s'articuler autour des principes généraux suivants :

1) Egalité de traitement avec les nationaux en matière de libertés publiques de droits fondamentaux, de protection légale des personnes et des biens.

2) Egalité de traitement avec les nationaux en ce qui concerne les conditions de travail, les salaires, les droits syndicaux, la sécurité sociale et le bénéfice des avantages sociaux en ce qui concerne le logement.

3) Egalité avec les nationaux en matière d'imposition, de taxes et de prélèvements relatifs à l'exercice des activités professionnelles.

4) Droit au regroupement familial.

5) Egalité de chances pour les enfants d'immigrés avec les nationaux en matière d'enseignement, de formation et d'emploi.

6) Droit des enfants d'immigrés à apprendre la langue de leur pays d'origine.

7) Droit de l'immigré à la sauvegarde de son identité culturelle,

8) Droit de libre circulation à l'intérieur de la Communauté européenne au profit des maghrébins installés depuis un certain temps dans un pays européen.

L'adoption de ces principes généraux prescrits par diverses conventions internationales dans ce domaine renforcera chez les membres la communauté maghrébine en Europe le sentiment de stabilité et de sécurité.

Il conviendrait d'ajouter, ce pendant que la mise en oeuvre de ce pacte nécessite la création d'une structure euro-maghrébine appelée à assurer le suivi et à constituer le cadre permanent de concertation et de coopération dans ce domaine entre la CEE et l'UMA.

Il va sans dire que, l'initiative de renforcer la protection juridique de la communauté maghrébine en Europe et la création à cet effet d'un organisme euro-maghrébin appelé à servir de cadre à la concertation permanente et à la coopération euro-maghrébine dans ce domaine, sont de nature à ouvrir de nouveaux horizons entre l'UMA et la CEE et à faire en sorte que l'immigration devienne un objet de consensus et de coopération après avoir été une source de tension et de préoccupation.

TROISIÈME PARTIE

LA NOUVELLE POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'IMMI- GRATION ET L'AVENIR DES RELATIONS EURO-MAGHREBINES

L'orientation nouvelle adoptée par les Etats européens en ce qui concerne l'immigration non européenne est désormais basée sur les deux principales options: suivantes:

- Maîtrise du flux migratoire, d'une part;
- Intégration des immigrants résidents en Europe, d'autre part.

Cette politique nouvelle soulève certaines interrogations et pose d'une façon générale, le problème des relations futures entre les deux communautés européennes et maghrébines.

La question de la maîtrise du flux migratoire nous incite à nous interroger sur l'avenir de l'émigration maghrébine vers l'Europe, alors que la question de l'intégration soulève la problématique de l'identité.

1) L'AVENIR DE L'ÉMIGRATION MAGHRÉBINE VERS L'EUROPE

Quelles sont donc les perspectives de l'émigration maghrébine vers l'Europe ? Les indicateurs disponibles ne permettent pas de répondre à cette question d'une façon catégorique. En effet, alors que les données démographiques et économiques constituent des facteurs complémentaires de nature à encourager la continuité de l'immigration maghrébine organisée vers l'Europe à moyen terme d'autres données constituent des obstacles de nature à réduire le flux migratoire.

Concernant les données démographiques et économiques, il y a lieu de noter que l'Europe se distingue par une structure démographique vieillissante se caractérisant par un taux de croissance démographique naturel négatif, le taux des naissances comblant à peine celui de la mortalité. Les problèmes de la fertilité et du financement des pensions de retraite service aux personnes âgées sont les principaux défis démographiques auxquels l'Europe doit faire face à l'avenir.

Il est intéressant de signaler à ce propos et ce, contrairement à l'opinion généralement répandue, que la situation démographique des pays de l'Europe de l'Est ne diffère pas beaucoup de celle de l'Europe de l'Ouest ce qui fait que la complémentarité démographique des deux Europes est une hypothèse que ne justifient point les données statistiques aussi bien à moyen qu'à long terme.

Par contre, la communauté maghrébine enregistre une croissance démographique élevée, et se caractérise par une population particulièrement jeune, et ce malgré un début de diminution du taux' des naissances.

Comme conséquence de cette situation démographique, et en raison de la diversité des niveaux de développement économique dans les deux ensembles maghrébins et européens les prévisions relatives à l'évolution des marchés de l'emploi, laisse apparaître un déficit de main d'oeuvre en Europe, alors que le nombre des chômeurs aura tendance à augmenter dans les pays maghrébins.

Les projections laissent entrevoir dans ce domaine, des créations nouvelles d'emploi de l'ordre de 5 à 7 millions en Europe résultant à moyen terme de l'institution du Marché unique européen alors que d'autres prévisions laissent apparaître un accroissement du chômage de l'ordre de deux millions dans les pays du Maghreb arabe au cours de la prochaine décennie.

Toutes ces données confirment, néanmoins l'hypothèse du besoin de l'Europe en main d'œuvre maghrébine dans un avenir plus ou moins proche .mais il ne s'agit là que d'une simple hypothèse qui ne serais laissé supporté que les besoin des marchés de l'emplois européen pourrait épongé le surplus de main-d'œuvre dans les payes de Maghreb arabe.

En effet, les besoins des marchés européens de l'emploi en main d'oeuvre, ordinaire seront nécessairement limités compte tenu de la tendance à la mécanisation et à l'automatisation de la production industrielle. D'autre part, au déficit de main d'oeuvre des marchés européens de l'emploi, correspond un excédent de main d'œuvre et une demande d'emploi non satisfaite dans plusieurs pays, tels que les pays de l'Europe de l'Est la Turquie, les pays asiatiques et les pays africains.

A ces données objectives, qui ne manqueront pas d'agir sur le flux migratoire maghrébin vers l'Europe, il y a lieu d'ajouter l'attitude hostile de l'opinion publique Européenne à l'égard du développement du phénomène migratoire, qui constitue un autre obstacle à la reprise de l'émigration maghrébine vers l'Europe.

C'est pour ces raisons que l'hypothèse de cette reprise de l'émigration organisée entre le Maghreb arabe et l'Europe demeurera faible et

même dans le cas où elle se réalise, elle se limitera à la "fuite des cerveaux" et l'écroulement des compétences, et n'aura de toute façon aucune influence notable sur le niveau du chômage dans les pays du Maghreb arabe.

Par contre, l'importance du chômage demeurera un facteur incitant à l'émigration clandestine, alors que les besoins croissants de marchés de l'emploi européens constitueront autant de facteurs attractifs pour cette catégorie d'immigrés. Il y a lieu, donc, de s'interroger sur l'efficacité des moyens de contrôle frontalier, et dans quelle mesure ce contrôle suffirait pour empêcher L'IMMIGRATION clandestine tant que persisteront ses causes profondes.

Par ailleurs, la croissance de la population dans les pays maghrébins n'aura pas pour seule conséquence l'augmentation du nombre de chômeurs, mais elle sera à l'origine d'une demande sociale supplémentaire en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et d'équipements collectifs.

En l'absence de sources supplémentaires de financement pour couvrir ces besoins, les contraintes sociales iront en augmentant et pourront menacer la stabilité sociale et politique dans ces pays et y renforcer les courants extrémistes, ce qui accroîtra, par conséquent, les risques d'insécurité pour les pays européens voisins.

De ce fait, seule une coopération économique efficace, entre le maghreb et l'Europe, permettra de juguler le chômage et ses conséquences en favorisant un développement accéléré des pays maghrébins, axé sur l'amélioration du niveau de vie des populations et une stabilisation judicieuse des ressources humaines.

Une telle analyse se retrouve dans tous les rapports d'experts relatifs à l'avenir de L'IMMIGRATION dans le Bassin méditerranéen, que ce soit ceux de l'OCDE ou de la CEE. Toutes les analyses convergent vers la nécessité d'un co-développement permettant la création de nouvelles opportunités d'emplois suffisantes et améliorant parallèlement le niveau de vie des citoyens maghrébins, à l'instar de l'expérience réalisée en Europe même, et qui a permis, grâce à la solidarité européenne, d'améliorer les conditions de vie et le niveau de l'emploi dans l'Europe du Sud.

2) LA PROBLÉMATIQUE DE L'IDENTITÉ ARABO-MUSULMANE ET L'AVENIR DES RELATIONS MAGHREB-CEE

La crainte de plus en plus vive en Europe devant un flux éventuel de nouvelles vagues d'émigrants maghrébins, est à l'origine du renforcement du contrôle frontalier et de la généralisation du visa d'entrée à l'égard de tous les citoyens maghrébins.

Cette crainte est causée, non seulement par le déséquilibre démographique et économique entre les deux ensembles européens et maghrébins, mais aussi et surtout par la différence des identités entre les populations des deux communautés, ce qui laisse supposer que le danger de l'explosion démographique dans les pays du Maghreb est encore plus grave en raison de l'identité arabo-musulmane des populations maghrébines.

Sans doute, cette crainte est-elle aggravée par l'apparition et le développement sur la scène internationale des courants islamistes et aussi par l'attachement manifesté par la communauté maghrébine en Europe à son identité et à ses traditions.

Une bonne, partie de l'opinion publique, européenne estime que requérir l'égalité des droits avec les populations nationales est incompatible avec l'attachement à l'identité et aux traditions, car l'égalité, à leur avis, signifie une égalité des droits et des devoirs liés à la citoyenneté, qui est fondée essentiellement sur le sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

De ce point de vue, une forte opposition dans l'opinion publique européenne s'est instaurée à l'égard des colonies non européennes, d'une façon générale et des maghrébins en particulier qui réclament, d'une part, l'égalité des droits, et d'autre part, le privilège de conserver leur identité culturelle.

Cette opposition et apparue dans plus d'un article, dans divers, discours politiques.

Il ressort donc de ce qui précède que la revendication de l'identité au sien de la communauté maghrébine est à l'origine de la violente réaction d'une partie de l'opinion publique européenne et de certains dirigeants politiques en Europe. Elle est également à l'origine des préoccupations au niveau même de la Communauté Européenne.

Dans un rapport du Comité économique et social de la Communauté Européenne consacré à la politique méditerranéenne rénovée de la CEE, il est précisé que cette politique vise entre autres à créer une aire euro-méditerranéenne et à la réalisation d'un projet

politique à même de « protéger l'Europe des deux dangers qui pointent clairement à l'horizon » à savoir les nationalismes, et l'intégrisme islamique.

Il apparaît, par conséquent, que la source principale de préoccupation en Europe en ce qui concerne le flux migratoire maghrébin est liée à l'apparition et au développement des courants islamistes dans le monde, et aux manifestations d'extrémisme et de violence qui leur sont imputées par les médias occidentaux et aussi à la crainte de l'influence que ces courants extrémistes pourraient exercer sur les immigrés maghrébins en Europe menaçant ainsi la sécurité et la stabilité des pays européens concernés.

Mais, il y a aussi d'autres raisons qui expliquent cette attitude quasi collective de l'opinion politique européenne à l'égard de l'islamisme et de l'islam en général, attitude qui se reflète dans le comportement d'une partie de cette opinion publique à l'égard des Maghrébins en particulier, et qui résulte de l'accumulation dans la mémoire collective de certains événements historiques remontant à l'époque des croisades et passant à l'époque plus récente de la colonisation de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les relations entre l'Europe et le Monde arabo-musulman étaient naguère des relations de confrontations et de domination et ont certainement laissé dans la mémoire collective des uns et des autres des effets négatifs. Mais il faut dire aussi que ces relations ont été également une source d'enrichissement culturel mutuel.

Bruno Etienne rappelait à juste titre que : « L'Europe ne serait pas exactement ce qu'elle est si elle n'avait pas connu l'islam » et que "L'opinion publique européenne a oublié que l'Islam s'est implanté durant 3 siècles en Espagne 5 siècles en Crimée et 3 siècles en Sicile". Cette opinion publique européenne tend également à oublier que « L'Islam fait partie intégrante du tronc commun constitutif du Judaïsme et du christianisme".

Il convient de rappeler à ce sujet avec Bruno Etienne, que l'Islam est pluriel qu'il existe un Islam-culture, un Islam refuge et un Islam politique, Et puis tout musulman n'est pas forcément islamiste et tout islamiste n'est pas nécessairement un terroriste.

L'attachement de la majorité des populations du Maghreb arabe à son identité arabo-musulmane ne signifie nullement un refus du dialogue avec les autres cultures, ni le rejet systématique de certaines valeurs auxquelles l'Europe croit et qui sont aujourd'hui un dénominateur commun à l'ensemble des peuples.

Il est évident que la lutte contre les extrémismes ne doit pas conduire à mettre, en accusation l'identité arabo-islamique, à la mépriser ni à la réduire, mais à favoriser un dialogue interculturel sur la base du respect mutuel.

La lutte contre les extrémistes serait plus efficace si on traitait leurs causes, et notamment :

1) L'incapacité des politiques et des modèles de développement à satisfaire les besoins essentiels des populations, ce qui accroît leurs sentiments de frustration, leur désespoir et les tensions sociales qui en résultent et qui favorisent toutes sortes d'extrémisme.

2) L'esprit de domination culturelle entretenu et développé par certains leaders politiques ou d'opinion, imbus de la supériorité et la tendance à dénigrer et à réduire les valeurs culturelles des autres peuples, ne font qu'exacerber les réactions des mouvements nationalistes et intégristes et renforcer la dimension de libération culturelle de ces mouvements.

Ce que nous pouvons déduire au terme de cet exposé, concernant les divers aspects de l'immigration maghrébine en Europe, ses perspectives et, ses répercussions sur l'avenir des relations Maghreb-Europe, c'est que l'Europe unie et intégrée, qui va devenir une super puissance économique, et qui se mettra en compétition avec les géants économiques américain et asiatique, partageant avec eux les marchés et les zones d'influence à travers le monde, sera appelée, d'une part, à étendre son influence, et d'autre part, à préserver sa sécurité.

Dans cette perspective, quel sera le comportement de l'Europe Unie avec l'Union du Maghreb Arabe dont la culture est différente et qui ne représente qu'une modeste part du volume des échanges commerciaux européens avec le reste du Monde ?

Cette question nous amène à envisager deux hypothèses : La première est que l'Europe se replie sur elle même, protégeant ses frontières, ses richesses, et sa sécurité et modulant ses rapports avec le Maghreb arabe en fonction de ses échanges économiques et commerciaux.

Dans ce scénario, l'Europe cherchera à entretenir ses relations avec le Maghreb pour des raisons stratégiques et de sécurité, mais sans changement significatif et profond dans la nature de la coopération entre les deux ensembles.

Vu sous cet angle, l'avenir des relations entre les deux ensembles n'appelle nullement à l'optimisme. En effet, la dépendance de l'économie du Maghreb vis-à-vis de l'Europe aura tendance à se renforcer, tandis que le poids de la dette continuera à freiner dangereusement le rythme du développement, et parallèlement les tensions sociales ne feront que s'aggraver, alimentant ainsi les courants politiques qui appellent à une révision profonde des relations entre le Maghreb et l'Europe dans le sens du repli sur soi, et de l'auto-développement.

La seconde hypothèse a également ses justifications stratégiques et de sécurité. Elle est fondée sur des considérations qui dépassent les intérêts immédiats et le cadre limité des échanges commerciaux, et qui cherchent une exploitation optimale des liens historiques, civilisationnels et humains entre le Maghreb et l'Europe pour asseoir leurs relations futures sur de nouvelles bases et dans la perspective d'assurer le co-développement et la sécurité collective.

Une telle option suppose en premier lieu, une intervention rapide, et décisive de la Communauté Européenne aux niveaux européen et international pour alléger le poids de la dette qui entrave le processus de développement des pays maghrébins et qui limite leur capacité de création d'emploi et de satisfaction des besoins essentiels des citoyens.

En second lieu, une telle option implique une nouvelle division régionale du travail entre l'Europe et le Maghreb arabe, l'évolution vers des échanges commerciaux plus équilibrés et la promotion des structures de production industrielle et agricole sur la base de la complémentarité et en vue d'une intégration à plus long terme.

Enfin, cette option implique que la différence culturelle soit considérée comme une source d'enrichissement mutuel et suppose que soit encouragé le dialogue des cultures dans l'égalité et le respect mutuel.

Ainsi, la présence d'une importante communauté maghrébine en Europe devient un facteur d'espoir pour l'avenir, de coopération et de dialogue permanent, non seulement entre l'Europe et le Maghreb arabe, mais aussi entre l'Europe et le Monde arabe dans son ensemble.

C'est alors que s'affirmera la dimension humaine et civilisationnelle de la coopération et de la solidarité entre les deux ensembles européen et maghrébin, tel que nous le souhaitons, alors que l'élément

humain restera un facteur d'enrichissement et de continuité comme l'a si bien souligné le Président Zine El Abidine Ben Ali, qui affirme que: "Le flux humain entre l'ensemble maghrébin et la communauté européenne doit demeurer comme il a toujours été, au fil de l'histoire favorisant le rapprochement et entretenant la compréhension mutuelle, car les relations humaines constituent le support réel et permanent de toutes les autres formes de relations".

Mohamed ENNACEUR